



## DECLARATION DES ELUES DU SE-UNSA

### CAPA Hors classe

### Notation administrative des certifiés

Vendredi 02 juin 2017

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la dernière CAPA hors classe des certifiés, avant changement de règles. Nous tenons avant tout à remercier les services pour tout le travail accompli et parfois difficile dans la reconstitution des parcours des collègues. Ce travail a toujours été fait avec bienveillance, dans un souci de prise en compte des collègues proches de la retraite et en toute cordialité avec les organisations syndicales.

En ce sens, Madame Gaudy, vous nous avez fait de nouvelles propositions le 19 mai 2017.

Le SE-UNSA revendique le passage à la Hors Classe de tous les collègues partant à la retraite. Aussi, nous sommes favorables à votre proposition d'intégrer les personnels au 11<sup>ième</sup> échelon, nés avant le 31/12/1957 et n'ayant aucun avis défavorable. Nous demandons que cette intégration se fasse par le bas du tableau.

Néanmoins, le SE-UNSA n'est pas favorable à votre proposition d'intégrer tous les 11<sup>ième</sup> échelon ayant au moins un avis très favorable mais aucun défavorable, quel que soit leur âge. En effet, ces collègues parfois loin de la retraite bénéficieront des avancées PPCR et passeront à la hors classe dans un délai très court.

Cette position permet, par ailleurs, de maintenir une collègue née le 16/02/1957.

Nous regrettons l'absence de groupe de travail en amont, comme nous l'avions demandé l'an dernier, ce qui nous aurait permis un débat contradictoire et sans nul doute constructif.

Le système actuel de la Hors classe a vécu et le SE-UNSA s'en félicite.

Nous avons toujours dénoncé les incohérences du barème, telles que :

- la non prise en compte du parcours professionnel dans l'ancien corps,
- ou les avis du chef d'établissement et de l'inspecteur qui ne tiennent pas compte du parcours du collègue dans son ancienne académie.

Cette année le cas d'un collègue, qui a par ailleurs toujours enseigné en ZEP, en est encore la preuve. Ce collègue arrivé de Mayotte bénéficiait d'un avis Exceptionnel de son chef d'établissement et d'un avis Remarquable de l'inspecteur jusqu'à l'année dernière. Ces deux avis correspondent respectivement à Extrêmement favorable et Très favorable dans notre grille académique. Cette année, chacun de ces deux avis a été baissé à Favorable et il perd ainsi 30 points alors que l'appréciation littérale du chef d'établissement de Mayotte était particulièrement élogieuse. La Hors Classe doit valoriser le PARCOURS DE CARRIERE et les chefs d'établissements doivent prendre en compte les avis précédents lorsque le collègue change d'établissement. Le collègue ne doit pas repartir à zéro après une mutation.

Concernant la Hors Classe 2018, le SE-UNSA sera particulièrement attentif au nombre de promotions proposé. En effet, la plage d'appel étant réduite aux seuls 9<sup>ième</sup> échelon avec deux ans d'ancienneté, 10<sup>ième</sup> et 11<sup>ième</sup>, si l'on maintient le ratio actuel de 7% le nombre de promotions chutera.

Le SE-UNSA demande que le nombre de promotions soit au moins maintenu à celui de cette année.

Merci de votre attention.